



Chartreuse Dynamique,

www.chartreusedynamique.com

18 décembre 2014
1^{ère} réunion
publique





Chartreuse Dynamique,

www.chartreusedynamique.com

Une association loi 1901

Qui nous sommes :

Noyau historique issu de la campagne électorale

20 membres à ce jour

ouvert à toute les personnes de St Pierre

Nos objectifs :

Apporter de la transparence

Donner une force d'analyse et de débat d'idée aux élus de l'opposition

Réfléchir au développement de St Pierre de Chartreuse

Faire participer les citoyens à l'élaboration de projet soumis au conseil municipal

Nos actions :

3 projets soumis au CM

Réunion mensuelles

Actions d'information (ci-après)



Nos moyens d'information

Le blog

Le bulletin (semestriel)

Les réunions mensuelles (ouvertes à tous)

Les réunions publiques (semestrielles)

*Les permanences de nos 3 élus
(sur rendez-vous, les 1ers samedi matin de chaque mois)*



Le fonctionnement de la Mairie

Les conseils municipaux :

- des convocation uniquement 3 jours avant (et pas de pré-information pour nous permettre de réserver la date).
- Des délibérations proposées alors que les actions sont déjà engagées

Les commissions communales :

- La majeure partie des commissions communales ne se sont pas réunies depuis le début du mandat, malgré des enjeux importants (Transition énergétique, PLU, Environnement, Travaux, Social, Economie, ...)

La concertation sur les projets :

- quelques réunions d' « information » organisées par le Maire, sans ouverture d'évolution (CTM, Plan de Ville, ...) : ce n'est pas de la « concertation »
- Pas de concertation sur la maison du Parc de Chartreuse, malgré les promesses faites en Conseil municipal



L'accès aux documents

CGCT Article L2121-26

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.
[...]*

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public

Article 1

Le droit de toute personne à l'information est précisé et garanti par les dispositions des chapitres Ier, III et IV du présent titre en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs.

*Sont considérés comme documents administratifs, au sens des chapitres Ier, III et IV du présent titre, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, les documents produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission. **Constituent de tels documents notamment les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions et décisions.***



L'accès aux documents

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public

Article 4

L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

- a) Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;*
- b) Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;*
- c) Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique.*



L'accès aux documents

L'objectif de nos élus de vouloir consulter les documents est simple et évident :

- afin de pouvoir juger des affaires abordées en Conseil Municipal, il est indispensable de connaître les dossiers, et de pouvoir les étudier en amont, pour les analyser et être force de propositions.
- C'est cela travailler de manière professionnelle.

Exemples de documents :

Commune de St Pierre :

- Consultation du Grand Livre de Comptabilité
- Consultation du dossier d'architecte du CTM
- Consultation du dossier d'architecte du Réfectoire

SIVU :

- consultation du Grand Livre de Comptabilité

Etat d'avancement :

- 1ère demande de documents : mi-avril 2014
- Début juin 2014 : consultation de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)
- 4 septembre et 30 octobre 2014 : Avis de la CADA
- ... et toujours un refus persistant.



L'accès aux documents

Avis de la CADA pour consultation des documents du SIVU:

La commission estime, en l'espèce, que les documents sollicités sont communicables à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L5211-46 du code général des collectivités territoriales. Elle émet donc un avis favorable.

Avis de la CADA pour consultation des documents de la Commune :

En conséquence, la commission émet un avis favorable à la communication des documents demandés, sous les réserves énoncées plus haut et selon les modalités décrites dans le précédent paragraphe.



Les finances de la commune

***Un état très critique des finances de la commune
(reconnu par l'adjoint aux finances lors du CM du 10 novembre 2014) :***

- ▶ *La commune a un niveau de ressources propres très faible (13 000 € par an, pour un budget total d'environ 3 M€)*
- ▶ *Ce sont principalement les subventions qui permettent de rembourser les emprunts*
- ▶ *La « capacité de désendettement » est de 89 ans (!), soit 8 fois la durée qu'il faudrait viser pour être dans un situation saine.*
- ▶ *L'« autofinancement » des investissements à Saint Pierre de Chartreuse en 2014 est ainsi d'environ 1 %, bien loin des 20 % habituellement de rigueur.*

Les choix et décisions prises en début de mandat (construction du CTM et réfectoire de l'école), décidés à la hâte sans réflexion globale, rendent quasiment impossibles tout nouveau projet communal dans le mandat.

Le manque de moyens financiers sont la cause du déficit d'infrastructures, d'équipements et de services sur la commune



Les projets de CTM et de réfectoire de l'école

Le CTM :

- ▶ *Pas d'analyse globale d'insertion dans le village et d'évaluation des impacts sur le fonctionnement (nuisances, stationnement, trafic, ...)*
- ▶ *Le CTM qui sera réalisé ne répondra pas à toutes les fonctions d'un CTM (stockage des matériaux encombrants par exemple)*
- ▶ *Un coût qui passe de 700 000 € HT (février 2013) à 1 050 000 € HT (juin 2014) ... et ce n'est peut-être pas le coût final.*

Le réfectoire de l'école :

- ▶ *Pas d'approche globale des besoins d'aménagement de l'école (chauffage, ventilation, sécurité, cuisine, ...) ni de plan d'aménagement d'ensemble des abords de l'école*



Les finances du SIVU

- ▶ *300 000 € de déficit de fonctionnement en 2013 (reporté sur le budget 2014)*
- ▶ *« Epargne nette » prévue dans le budget 2014 est : - 114 407 €*
 - *Une épargne nette négative révèle une situation critique, les ressources en provenance de la section de fonctionnement ne permettant pas de rembourser le capital de la dette*
 - *Ce déficit se creuse régulièrement depuis 2012*



Les finances du SIVU

RESULTAT ANNUELS DU SIVU			
2012	2013	2014	2015
-164 258 €	-128 400 €		
			???
		-300 000 €	?



Les finances du SIVU

DEFICITS CUMULES DU SIVU			
2012	2013	2014	2015
-164 258 €			
	-292 658		
			-
			900.000€
			???
		-592 658	?



Les finances du SIVU

Les conséquences :

- *Plus de 500.000€ d'impayés fournisseurs, risque majeur de dépôt de bilan*
- *Le trou atteint des proportions qu'aucune collectivité ne voudra combler*
- *Les déficits d'exploitation (-900 000 € en 2015 ?!) risquent d'être à la charge des communes (dont 80% pour Saint-Pierre-de-Chartreuse)*



Les finances du SIVU

Les faits :

- *Les nouveaux aménagements : investissements de 2.5 millions €*
 - *Le surcoût des nouveaux aménagements : 500.000€*
 - *Emprunts contractés en 2014 : 1.4 millions d'euros*

- « Mélange » des comptabilités d'investissement et d'exploitation (consommation des emprunts d'investissement pour payer le fonctionnement : risque de mise sous tutelle et de perte des subventions)

- En 2014 :
 - déjà 40.000€ de « cadeau » de la commune au SIVU (cela au détriment des autres projets : école, voiries, etc...)
 - 15.000€ non versés à l'Office du tourisme par le SIVU.



La gestion de l' « offre neige »

Quelques pistes de solutions :

➤ Augmenter les ventes de forfaits pour renouer avec un résultat bénéficiaire :

- *Travailler en collectif avec une « offre neige » à l'échelle du Massif de la Chartreuse*
- *Communiquer de façon moderne (investir 5% du chiffre d'affaire soit 60.000 € environ)*
- *Fidéliser par des services modernes (investir 5% du chiffre d'affaire soit 60.000 € environ)*
- *Ce ne sont pas des montants importants, comparés à l'investissement de 2.5M€ pour les nouveaux aménagements...*

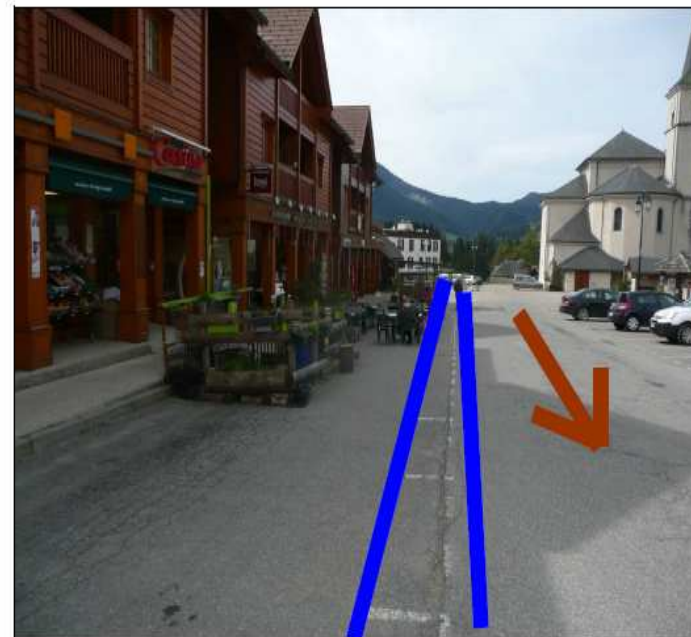
➤ Changer de gestion => changer de gouvernance



Les aménagements du village : Nos propositions pour le Plan de Ville

- ▶ Créer un cheminement piéton entre la voie de circulation et les terrasses, délimité par des bacs à fleurs/arbustes ou des barrières en bois
- ▶ Remettre en sens unique de circulation la voie devant les commerces
- ▶ Demander aux commerçants d'harmoniser l'esthétique de leurs terrasses
- ▶ Dans l'attente d'un projet plus global à moyen terme

Proposition en partie reprise
et mise en œuvre par la Mairie





Les aménagements du village : Nos propositions pour La Diat

Nos propositions :

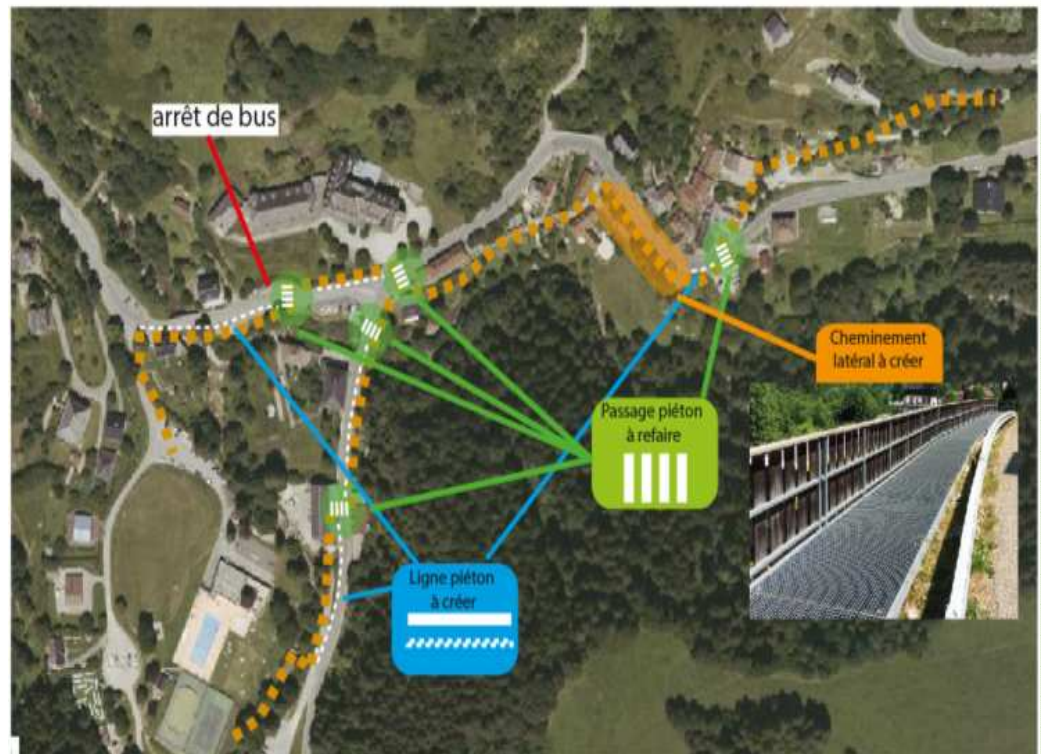
Le cheminement piéton est devenu mal adapté et dangereux.

-> Agir très rapidement en réalisant un cheminement en bord de route, selon le même procédé que la rampe qui relie le plan de ville au télécabine.

La réfection des passages piétons, et la mise en place de bandes de passages piétonniers en bord de route sont un aménagement complémentaire assez simple à réaliser et qui compléterait le dispositif.

Proposition en partie reprise
et mise en œuvre par la Mairie

18 décembre 2014 - Chartreuse Dynamique





Les aménagements du village : Nos propositions pour un espace pique-nique aux Essarts

Proposition pour l'hiver 2014, un espace pique-nique couvert :

- ▶ *Légers terrassements de la zone extérieure*
- ▶ *Rambardes en bois, 2 à 4 cotés*
- ▶ *Possibilité de barder 2 cotés un peu plus haut pour couper le vent ?*
- ▶ *Tables pique-nique intérieur et extérieur*
- ▶ *Petit local (au fond à gauche) à rénover, pour local technique ou buvette ?*
- ▶ *Point d'eau ?*
- ▶ *Coûts très réduits, estimés sommairement entre 8.000€ et 15.000€ (à confirmer par les services techniques).*

Proposition rejetée par la Mairie





Les rythmes scolaires

**Organisation actuelle
(extraits du dossier
« rythmes scolaires »
disponible sur le site
internet de la mairie) :**

« *Quels ateliers ? Plusieurs types d'ateliers seront proposés : des ateliers sportifs, culturels, de plein air et de jeu* »

« *Qui va encadrer les Ateliers ? Les temps périscolaires seront donc encadrés par : des agents municipaux, des animateurs ou des intervenants extérieurs* »

Budget prévisionnel de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

DEPENSES				
	SEM. COURS	Heures TOC	H/ Semaines	BudgetTotal
1 DIRECTEUR A 2,5 HEURES	36	19,00 €	2	1 368,00 €
2 ANIMATEURS A 2,00 HEURES	36	14,50 €	4	2 088,00 €
1 ANIMATEUR MATIN	36	14,50 €	0,75	391,50 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES				250,00 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE				360,00 €
ACTIVITES				900,00 €
	NBRE HEURES			
HEURE ADMINISTRATIVE RECONTRE				
DIRECTEUR	36	19		684,00 €
HEURE ACCUEIL 12h00 à 13h00	36	14,5		522,00 €
FORMATION / PERSONNEL				
BAFD / Séverine BOYER	NBRE JOURS	Heure TOC	H/ Semaines	
COUT FORMATION				800,00 €
TEMPS DE TRAVAIL	14	19,00 €	7	1 862,00 €
BAFA / Geneviève GONTIER				
COUT FORMATION				385,00 €
TEMPS DE TRAVAIL	6	14,50 €	7	609,00 €
				10 219,50€
				3656€
				6553.50€
				-
				TOTAL CHARGES
				10 219,50 €
RECETTES				
	NBRE ELEVES	MONTANT		
PARTICIPATION ETAT	105	50,00 €		5 250,00 €
	NBRE HEURES			
VERSEMENT PS 0,50/Heures	1872	0,50 €		936,00 €
PARTICIPATION FAMILLES	1080	1,72 €		1 858,00 €
Formation prise en charge				592,50 €
				TOTAL RECETTES
				8 636,50 €



Les rythmes scolaires

Notre analyse :

- ▶ *Si on enlève la formation du personnel, qui est ponctuelle, la mairie ne dépense pas d'argent pour nos enfants pour cette réforme des rythmes scolaires.
Elle gagnerait même 2000€ !
Si on tient compte de l'aide probable de la CAF de 5000 €, elle serait même bénéficiaire de 7 000 € ! (pour financer le SIVU ?! ...)*
- ▶ *Pas d'intervenants extérieurs sur toute l'année 2014/2015 malgré les annonces de F. Rossi pour la rentrée puis pour janvier 2015.*
 - ▶ *Pas d'anticipation*
 - ▶ *Pas de partenariat avec les associations locales pourtant demandeuses.*
 - ▶ *Faibles moyens pour l'équipe du périsco pour mettre en oeuvre leurs activités*

Quelle organisation en 2015/2016 ? Le vendredi après-midi ?
Mais avec quelles activités ?



Les rythmes scolaires : Rappel de notre proposition

Option 1 : 2 jours par semaine (par exemple mardi et jeudi)

	8h30	11h30		13h30 - 15h00	16h30
mat-CP	Temps pédagogique	pause méridienne		NAP	Temps pédagogique
CE-CM	8h30	10h30 - 12h00		14h00	16h30
	Temps pédagogique	NAP	pause méridienne	Temps pédagogique	

Pour les maternelles, au choix avec la sieste en début d'après-midi, moins d'enfants à encadrer, sans nécessairement les pénaliser étant donné que bouleverser les habitudes est perturbant à cet âge.



Chartreuse Dynamique,

www.chartreusedynamique.com

QUESTIONS / REPONSES



Nos prochaines réflexions ou propositions pour 2015 :

- ▶ *L'élaboration d'un livre blanc sur le ski*
- ▶ *L'aménagement des abords de l'école de St Hugues (traversées piétonnes, trottoirs, éclairage, carrefour)*
- ▶ *Le devenir de l'agence postale*
- ▶ *La circulation piétonne entre la mairie et le télécabine*
- ▶ *Autres propositions ?*



***MERCI DE VOTRE
ATTENTION ...***

Oh... Oh... Oh...



**Joyeux
Noël**

